

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 25.09.18

La convocation à été adressé individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 18.09.2018 pour la session ordinaire du 25.09.18 à 18 heures 30 minutes à la mairie.

Sous la présidence de Gérard KELLE, Maire.

Présents : Gérard KELLE, Maire – Michel THOMAS – Stéphane ERMANN Adjoints, Nathalie JAMBOIS – Didier DEVANTAU – Chantal LECRIVAIN – Fabrice LEROUX – Flavien SINGERLE – Jean Bernard BERGER – Marie-Line RICHE – Jean-Claude SANDONATO conseillers municipaux.

Absents excusés : – Romain KELLE – Emmanuel AUBRY – MEREL Marie conseillers municipaux.

DCM 2018/V/1 Extension du réseau d'alimentation en eau potable route de l'ancienne gare de Réchicourt le château.

Monsieur le maire soumet la demande de Mr Harborth, propriétaire de l'ancienne gare de Réchicourt le château, qui réitère son souhait de faire raccorder sa propriété au réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Moussey, fournisseur d'eau potable le plus proche de sa propriété.

Mr Harborth propose de prendre en charge le tiers du montant des travaux, ainsi que la commune de Moussey.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- approuve le projet pour un montant de 9000€ HT
- Dit que la commune de Moussey fera réaliser les travaux et les paiera, puis refacturera un tiers à Mr Harborth et un tiers à la commune de Réchicourt le château.
- Autorise Mr le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Dit que les travaux sont inscrits au Budget 2018

DCM 2018/V/2 Volontaire pour participer à la commission de contrôle des listes électorales.

Monsieur le maire expose, le rôle de la commission est d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

La commission est composée de :

- un conseiller municipal
- un délégué de l'administration désigné par le préfet
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme Mme Nathalie JAMBOIS comme représentant du conseil municipal pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales.

DCM 2018/V/3 Prêt de la salle socio-éducative

L'association Foyer rural Sânon Sport et Loisirs sollicite la possibilité d'utiliser la salle-socio les mardis de 20 heures à 21 heures et samedis de 9 heures à 12 heures 30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de donner son accord en précisant que la journée du samedi reste prioritaire aux autres demandes de location.

Mr Leroux président de l'association sera informé en tant et en heure de l'indisponibilité de la salle.

DCM 2018/V/4 Réévaluation du montant plafond de la part IFSE fonction agent administratif

Le maire expose, la part fonctionnelle IFSE peut varier selon le niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions, à ce titre il est nécessaire de revoir le montant plafond concernant la fonction d'agent administratif.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal décide, de fixer à 3000 € le montant maximum de l'IFSE.

Divers

Après la visite de Mme Grosse formatrice aux usages numériques, représentante de l'éducation nationale, une demande de devis devra être faite afin d'équiper l'école primaire de tablettes numériques, pour la rentrée prochaine, il est à noter qu'une demande de subvention à hauteur de 50 % est possible.

Concernant les travaux de voirie de Bataville, l'ouverture des plis se fera le mercredi 3 octobre 2018 en présence de Matec, une réunion aura lieu préalablement avec la CCSMS et la commune de Moussey pour faire le point sur les travaux d'eau et d'assainissement pouvant être réalisés dans le même temps et entrant dans le champ et le budget de leurs compétences respectives.

Point sur la journée du bénévolat une réunion aura lieu le vendredi 28 septembre, entre les organisateurs, afin de définir les travaux prioritaires et le déroulement de cette journée.

Mr Ermann intervient pour soulever le problème de l'état de la chapelle qui se détériore de façon inquiétante, des travaux conséquents sont à prévoir.

Concernant la taxe GEMAPI, explication demandé par un conseiller, le maire explique que celle-ci est obligatoire et relève de la compétence de LA CCSMS.



[Handwritten signature in blue ink]